

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans son discours<sup>1</sup> devant le jury du prix Nobel, W. A. LEWIS étudiait les possibilités, qui s'offraient aux pays en voie de développement, quant à leur capacité de croissance économique à partir de la place occupée par ces pays dans la division internationale du travail. Cette division internationale du travail, depuis les premiers classiques, stipulait que ces pays avaient, de par leurs ressources naturelles, un avantage comparatif dans la production des matières premières, notamment agricoles et minières. W. A. LEWIS arrivait à la conclusion que, la croissance économique des pays en voie de développement, dépendait très étroitement de la croissance économique mondiale en général, de la demande et de la capacité d'absorption des pays développés en particulier. Ainsi, sans attendre les conclusions de l'analyse de W. A. LEWIS, les stratégies de développement qui vont se mettre en place pendant la colonisation et perpétuées après les indépendances nationales à la fin des années 50 et début des années 60 vont tourner autour de cette problématique. Le café, le cacao, le coton, le bois, l'hévéa, l'or, le manganèse, le pétrole etc... constitueront les principales sources de devises pour ces pays.

Le développement des autres secteurs de l'économie sera totalement dépendant de la bonne tenue des cours de ces produits sur les différents marchés internationaux et de la demande mondiale.

Jusqu'en 1973, la forte croissance de l'économie mondiale, aura permis aux pays en voie de développement, de connaître une relative prospérité en terme de croissance économique. Bien que les taux de croissance aient varié d'un pays à l'autre, ils sont restés dans l'ensemble positif, atteignant pour certaines années et certains pays, des niveaux à deux chiffres.

Cette période de relative prospérité, est également marquée par le recul des idées sur la nécessité de promouvoir l'intégration économique, comme stratégie de développement. Le bilan très partagé, des expériences (près de deux cents (200) groupements régionaux en Afrique) d'intégration économique développées au lendemain des indépendances, est significatif. La conjoncture internationale favorable (stabilité du système monétaire international, capacité d'absorption élevée des pays développés, conséquence de la deuxième conflagration mondiale qui avait ruiné leurs différentes économies), avait conduit les pays à développer les stratégies nationales de développement aux dépens des stratégies régionales.

---

<sup>1</sup> Le discours est prononcé à l'occasion de la remise de son prix, et qui sera publié en septembre 1980 dans *American Economic Review*.

Les responsables politiques consacraient, certes, d'importants discours sur la nécessité et les avantages d'une coopération régionale africaine. Mais, ces discours sont le plus souvent restés vains, sans suite, ni effets réels sur la vie quotidienne des populations.

Depuis, la croissance de l'économie mondiale s'est tarie et évolue désormais en dent-de-scie. Elle est devenue négative pour certains pays, en même temps elle est positive pour d'autres. La capacité d'absorption des pays développés s'est rétrécie considérablement. Les nouveaux procédés de production, économes en matières premières, sont mis en place. Ces nouveaux procédés réduisent la demande en matières premières des pays développés. Le chômage ne cesse d'augmenter dans les proportions très inégales d'un pays à l'autre, en Europe et dans le reste du monde comme en Afrique où les chiffres officiels ne sont pas toujours connus.

Les conséquences de cette crise internationale se sont manifestées sur les différentes économies des pays en voie de développement, depuis le début des années 80. Les stratégies de sortie et de lutte contre la crise ont été, dans un premier temps, nationales. Chaque pays négociait avec les institutions de Bretton Woods, les plans d'ajustements structurels, compatibles avec leur situation économique spécifique. Les conséquences néfastes inattendues, de ces différentes politiques sur les populations, ont conduit ces mêmes institutions à envisager les plans d'ajustements structurels régionaux. Ce discours ancien mais renouvelé en raison de la conjoncture économique, fait une fois de plus, de l'intégration économique, une stratégie de sortie de crise et de développement économique. Ce regain d'intérêt pour l'intégration économique, coïncide avec une nouvelle configuration des relations économiques et financières internationales, qui se caractérisent par une interdépendance grandissante entre les Nations. Cette interdépendance est connue sous le vocable de "Mondialisation".

La question, qui sous-tend ce nouveau discours, est de savoir quelle stratégie adopter face au phénomène de mondialisation. Faut-il aller en ordre dispersé, en continuant de privilégier les stratégies nationales ou bien en structure organisée comme c'est le cas de l'Europe. Pour répondre à cette question, nous partons du débat sur le phénomène de mondialisation. Nous tentons de le définir, notamment, dans son aspect réel et financier en montrant son ampleur. Nous tenterons également de situer la place de l'Afrique dans le commerce mondial. La structure du commerce international et ses règles de fonctionnement conduisent à la marginalisation de l'Afrique. Plus généralement, les échanges qui se font désormais sur les services et les produits de très haute technologie échappent totalement aux pays d'Afrique en général et ceux de la CEMAC en particulier. Ces pays restent très dépendant du commerce des matières premières, donc, exposés aux fluctuations de ces différents marchés. Par rapport à cette place occupée, quelle est la stratégie que les pays de la CEMAC peuvent adopter pour mieux assurer et contrôler leur développement ? Le deuxième paragraphe est consacré au sujet : sa justification, sa limitation géographique, son intérêt ainsi que la justification de notre plan de travail.

## I- Le débat sur la mondialisation

La mondialisation est un terme à la mode. Ainsi, comme tous les termes à la mode, elle suscite des débats et véhicule en même temps des ambiguïtés. Elle est le plus souvent présentée par certains, hommes politiques notamment, comme une solution aux problèmes de chômage à travers une croissance économique forte et soutenue. Pour d'autres, au contraire, elle est à l'origine de la montée du chômage et de la précarité dans les sociétés capitalistes d'où le titre très évocateur de l'un des derniers ouvrages de P. R. Krugman, "*La Mondialisation n'est pas Coupable : Vertus et Limites du Libre Echange*"<sup>2</sup>.

L'observation de l'histoire des faits économiques et celle de la pensée économique<sup>3</sup> montre que le phénomène de mondialisation n'est pas nouveau<sup>4</sup>. Cette observation des faits historiques conduit à mettre en perspective trois périodes qui montrent que, l'économie mondiale a connu des fermetures et des ouvertures.

La première période est celle d'avant la Première Guerre mondiale située entre 1870 et 1913. Elle a été marquée par une extrême ouverture du marché mondial et par une grande intensité des échanges économiques internationaux. Cette période a correspondu sur le plan théorique, à la prédominance de l'orthodoxie libérale et sur le plan pratique au triomphe de l'étalon or.

La deuxième période correspond à l'entre-deux-guerres et l'immédiat après guerre. Elle est caractérisée par la fermeture et la fragmentation de l'économie mondiale en bloc plus ou moins isolés les uns par rapport aux autres, suite à la crise de 1929. Cette crise, avait conduit chaque Nation à utiliser le change comme une arme de la politique économique nationale. En l'absence de coopération et de concertation internationales, chacun cherchait à tirer le maximum de profit de sa politique aux dépens des autres pays, sans se soucier des effets boomerang que de telles mesures pouvaient entraîner sur leurs propres économies. Cette absence de coopération et de coordination s'était traduite par des dévaluations compétitives en

---

<sup>2</sup> P. Krugman, *La Mondialisation n'est pas Coupable : Vertus et Limites du Libre Echange*, Découverte, 1998.

<sup>3</sup> P. Hugon, *L'Evolution de la Pensée Economique et la mondialisation*, in Regards Croisés sur la Mondialisation, Cahier du GEMDEV, n° 26, pp. 40-61, Juin, 1998

<sup>4</sup> R. Sandretto, *La Globalisation Sonne-t-elle le Glas des "Gouvernabilités" Nationales ?* Aspects économiques, in Informations et Commentaires, n° 95 Avril - Juin, 1996, p. 10. Lire dans le même numéro, J. Fabre, *La Mondialisation dans le Contexte de L'Interdépendance : Enjeux Actuels et Scénarios pour le Futur*, pp. 3-8.

cascades, des politiques protectionnistes, des contrôles de changes et le flottement des monnaies<sup>5</sup>.

La dernière période est celle qui se met en place à partir des années 50, avec une nouvelle dynamique d'ouverture et de développement des échanges. Plusieurs phénomènes au niveau international vont accélérer ce processus. La fin du système issu de Bretton Woods avec, à partir du début des années 70, la suppression de la convertibilité du dollar en or, les politiques de libéralisation et de déréglementation mises en place dans de nombreux pays développés, en France notamment, et le développement des échanges mondiaux de marchandises, de services etc...

La mondialisation aujourd'hui, fait référence à plusieurs phénomènes qui sont apparus, dont l'accélération a été rapide ces dernières années<sup>6</sup> :

- le premier a trait au développement des échanges commerciaux et à la croissance du taux d'ouverture commerciale des économies nationales ;
- le deuxième fait référence au développement des investissements étrangers directs ;
- le troisième concerne la globalisation financière et le développement des mouvements de capitaux ;
- Le quatrième à l'internationalisation des entreprises sur le plan des marchés, de la production, de la conception, de la stratégie et du produit.
- Le cinquième concerne l'extension de la concurrence dans les secteurs qui étaient protégés comme les services d'assurance, les services financiers, les télécommunications, l'audiovisuel, les transports, les produits culturels, l'internet, etc.
- Le sixième concerne l'affirmation des pays émergents.

La combinaison de tous ces phénomènes, a eu pour conséquence, de fragiliser les frontières nationales ou de les supprimer totalement dans les espaces organisés, comme en Europe, pour former, ce qui est désormais convenu d'appeler : le "village mondial".

Nous voulons seulement ici, nous limiter à deux de ces phénomènes essentiels : le développement des échanges (A), la globalisation financière (B) et situer par rapport à ces deux caractéristiques de la mondialisation, la place de l'Afrique (C).

---

<sup>5</sup> R. Sandretto, *Zone franc, Système monétaire européen, Système monétaire international*, Informations et Commentaires, juillet - septembre, 1987. Reproduit dans *Problèmes économiques*, n°2065 du 9 mars 1988, pp 9-15.

<sup>6</sup> G. Kebabdjian, *Analyse Economique et Mondialisation : Six Débats*, in *Regards Croisés sur la Mondialisation*, Cahier du GEMDEV, n° 26, p. 65, Juin, 1998.

## A- La mondialisation des échanges commerciaux

Parmi les changements importants intervenus, ces vingt dernières années dans l'évolution du commerce mondial, il y a, incontestablement, l'accroissement spectaculaire des flux d'échanges. La mondialisation des échanges, peut se définir comme la capacité des entreprises à gagner les parts de marchés, par l'investissement direct, la production, et le commerce, au-delà des frontières nationales. La valeur du commerce mondial des marchandises a dépassé le seuil de 4000<sup>7</sup> milliards de dollars en 1994, pour atteindre 4500<sup>8</sup> milliards de dollars en 1996. Tandis que le commerce des services a atteint pour la même période 1100 milliards de dollars. Alors que le commerce extérieur représentait, à l'époque de D. Ricardo, 3 % de la production mondiale, ce pourcentage est passé à 30 % en 1913, pour croître régulièrement depuis les années 50 à un taux de 6 % l'année, et celui de la production mondiale de 4 %<sup>9</sup>.

Certains auteurs estiment que, comparativement à la situation qui prévalait avant la première guerre mondiale, l'intégration commerciale des économies est aujourd'hui à peine plus élevée qu'elle n'était en 1913<sup>10</sup>.

Le développement et l'importance des nouvelles technologies dans les procédés de fabrication des marchandises, ont permis de concentrer le commerce mondial sur les produits à haute valeur ajoutée et sur les services. Les produits primaires qui représentaient pourtant, près de la moitié du commerce mondial au début des années 50, ne représentent plus que moins 20 % aujourd'hui.

Ce développement des échanges n'a été possible, que grâce aux efforts de coopération internationale dans le cadre du GATT (Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce). Même si juridiquement<sup>11</sup>, le GATT n'a jamais été une véritable organisation internationale, il aura permis à la place de l'OIC (Organisation International du Commerce) morte avant d'être née, de promouvoir le commerce mondial. Avec la création de l'OMC (Organisation Mondial du Commerce), dotée d'une véritable personnalité juridique, dont les compétences contrairement au GATT (qui n'avait compétence que sur le commerce des marchandises), ont été élargies aux produits, aux services et aux droits de la propriété intellectuelle, devrait favoriser davantage l'essor du commerce mondial dans les prochaines

---

<sup>7</sup> A. Frank, *Mondialisation des Echanges, Souveraineté des Etats et Coopération Internationale*, in Informations et Commentaires, n°95, Avril - Juin, 1996, p. 13.

<sup>8</sup> P. Hugon, *Economie Politique internationale et mondialisation*, Economie de Poche, Economica, 1997, p. 44.

<sup>9</sup> *Idem*.

<sup>10</sup> G. Kebedjian, *Analyse Economique et Mondialisation : Six débats*, in Cahier du GEMDEV, n°26, Juin, 1998, p. 66.

<sup>11</sup> R. Sandretto, *Vers un Nouvel Ordre Commercial Global ? Le GATT, L'OMC et les Souverainetés Nationales*, in Informations et Commentaires, n°91, Avril - Juin, 1995, p. 32.

années. Grâce aux mécanismes de règlements plus contraignants, mis à sa disposition, dont l'efficacité semble être assurée au vu des cents (100) différends posé devant l'OMC<sup>12</sup>.

## **B- La globalisation financière**

La globalisation financière, quant à elle, se rapporte aux aspects financiers, et peut se définir par l'interconnexion des marchés financiers nationaux, par un essor de nouveaux produits financiers et des marchés émergents. Elle se caractérise par une distinction de moins en moins claire, entre ce qui relève du national et ce qui relève de l'international<sup>13</sup>. Son ampleur peut être apprécié, à la fois, en volume des flux et par la transformation des marchés. En volume des flux, J-P Allegret<sup>14</sup> distingue trois phénomènes marquants.

- Pour ce qui concerne les pays développés, et pour les périodes 1973-1978, 1989-1992 les sorties brutes de capitaux ont été multipliées par près de 8 passant en volume de 154,5 milliards de dollars à 1240,6 milliards de dollars. Les investissements de portefeuille ont été multipliés, quant à eux, par 21.
- Selon une étude du Fonds Monétaire International, de 1993, le montant brut des actions détenues par les non résidents, est passé de 800 milliards de dollars en 1986 à 1300 milliards de dollars en 1991 pour les trois grands commerciaux mondiaux : les USA, le Japon et l'Europe. Ce montant s'élève pour l'ensemble des étrangers à près de 2500 milliards de dollars.
- Les transactions journalières, sur les marchés des changes, ont augmenté très rapidement. Leurs montants, en volume, s'élevaient à 1230 milliards de dollars. Les activités journalières des marchés de change représentent plus de quarante (40) fois le commerce journalier.

Dans son approche, en termes de transformation de marché, la globalisation financière s'est appuyée et entretenue sur un processus d'innovations financières, avec le progrès de l'ingénierie financière, des télécommunications, la déréglementation, les produits nouveaux appelés produits dérivés, etc...Ce processus a eu plusieurs conséquences sur la définition et la conduite de la politique monétaire. Parmi les plus significatives, on peut retenir la perte de pouvoir des autorités monétaires nationales, le pouvoir croissant des actionnaires et les risques systémiques.

---

<sup>12</sup> Organisation Mondiale du Commerce, Bulletin d'Information, *Centième différend porté devant l'OMC*, n°21, Août, 1997.

<sup>13</sup> J-P Allegret, *Globalisation Financière : Quels Enjeux pour le Système Monétaire International ?*, in Informations et Commentaires, n°95, avril-juin, 1996, p. 15.

<sup>14</sup> *Idem.*, p. 16.

Dans ce processus de mondialisation des échanges et de globalisation financière quelle est la place occupée par les pays de l'Afrique ?

### C- La place de l'Afrique dans la mondialisation

La Mondialisation, nous l'avons vu, se caractérise par une accélération des échanges, suite à une augmentation de la production mondiale. Cette accélération des échanges ne concerne pas toutes les régions du monde. Les pays industrialisés continuent de dominer le commerce mondial, dont ils représentent près des deux tiers. Les pays d'Afrique et une grande partie de ceux d'Amérique latine représentent un tiers et subissent, de plus en plus, une "*spécialisation appauvrissante*"<sup>15</sup> sur les productions où la demande mondiale croît très peu ou est, tout simplement, en baisse constante.

La part de l'Afrique, dans la production mondiale, ne s'est accrue que très lentement (0,2 points) entre 1967 et 1990, passant de 2,9 % à 3,1 %. Cette croissance est très inégale et ne concerne pas tous les pays d'Afrique. Elle est également restée en deçà de la croissance de la population, dont le rythme est de l'ordre de 2,5 % à 3 % l'an<sup>16</sup>. La production par habitant, dans ces conditions, stagne ou baisse, tout simplement, entraînant les mêmes conséquences sur les niveaux de vie des populations. Jusqu'en 1993, les pays d'Afrique Centrale avaient enregistré une baisse de la production de l'ordre de -3,7% . Cette tendance s'est inversée après la dévaluation, pour atteindre le niveau de 2,1 %, grâce à la progression en volume, de 7,7 % du PIB pétrolier<sup>17</sup>.

La situation n'est guère réjouissante en ce qui concerne le commerce ou la part de l'Afrique, dans les exportations mondiales en pourcentage a progressivement diminué en 25 ans, passant de 4 % en 1967 à 2,6 % en 1992. La structure des exportations n'a, elle même, pas progressé, puisqu'en 1970 et 1994, les matières premières représentaient 76 % des exportations contre 83 % en 1970<sup>18</sup>. Bien au contraire la position de certains produits agricoles comme le café et le cacao, ont vu leur part croître, passant de 35 % en 1960 pour atteindre 40 % en 1990<sup>19</sup>. Même en termes d'investissement direct, la part destinée à l'Afrique est restée très marginale 3 % en 1993, soit environ 2 milliards de dollars sur les 67

---

<sup>15</sup> P. Hugon, *Economie Politique internationale et mondialisation*, Economie de Poche, Economica, 1997, *op. cit.*, p. 45.

<sup>16</sup> G. Blardone, *L'Afrique et la Mondialisation : l'Etat des lieux*, Informations et Commentaires, n°90, Janvier - Mars, 1995, p. 41.

<sup>17</sup> La Zone Franc, Rapport Annuel, Banque de France, 1997, p. 65.

<sup>18</sup> G. Blardone, *op. cit.*, p. 42.

<sup>19</sup> *Idem.*, p. 42.

milliards de dollars que représentât l'investissement direct. L'Afrique n'est pas considérée comme un bon risque, pour des raisons d'instabilité, politiques, sociales et macro-économiques.

En ce qui concerne la globalisation financière, mis à part la bourse de valeur de Johannesburg en Afrique du Sud où sont cotées environ 650 entreprises. Les autres bourses de valeurs nationales ont un fonctionnement sous optimal et ne peuvent, par conséquent, attirer les capitaux nécessaires au financement des investissements productifs. La capitalisation boursière est estimée en moyenne à 6 % du PIB<sup>20</sup>. Les processus de privatisation, en cours, vont, dans les futures années, redynamiser le fonctionnement de certaines bourses de valeurs, sans pour autant les placer au niveau de celles des pays développés ou émergents.

Comme nous pouvons le constater, l'Afrique est marginalisée, et sa place dans l'économie mondiale est très en deçà de son potentiel. Avec près de 10 % de la population mondiale, des ressources naturelles diversifiées, un sol et un sous-sol riches qui continuent à susciter beaucoup de convoitise de la part des investisseurs étrangers.

Les explications généralement évoquées pour justifier cette situation, sont bien nombreuses. Nous retenons, à la suite de G. Bardon<sup>21</sup> quatre points, dont certains seront développés dans la suite de notre travail.

- **Des économies mal décolonisées**, car elles sont restées de type colonial, essentiellement basées sur l'agriculture et l'exploitation minière, sans une industrie de transformation. Parmi les plus grandes entreprises industrielles mondiales, il en existe aucune qui soit totalement africaine. L'essentiel de l'agriculture des pays africains est resté tourné sur les cultures de rentes. L'agriculture vivrière a été très marginale, ce qui explique, qu'aujourd'hui encore, certains pays dépendent des importations alimentaires pour atteindre leur autosuffisance.

- **Un marché mondial des matières premières, volatile et incontrôlable.**

L'Afrique "*price taker*", a subi les fluctuations des cours des matières premières et celles du dollar, monnaie de facturation, sans la possibilité d'influer sur les variables qui déterminent ces fluctuations. Les caisses de stabilisation mises en place pour stabiliser les prix n'ont pas résisté à des fluctuations de fortes ampleurs et de très longue durée. Les accords de partenariat entre l'Europe et les ACP dans le cadre du STABEX n'ont pas rempli entièrement leur rôle, faute de moyens financiers adéquats.

---

<sup>20</sup> F. Wohrer, *Les bourses de valeurs d'Afrique sud-saharienne*, Epargne Sans Frontière, n°38, Mars - Juin, 1995, p. 80

<sup>21</sup> G. Bardon, *L'Afrique et la Mondialisation : Pourquoi la Marginalisation ? Quel avenir ?*, in Informations et Commentaires, n°90 Avril - Juin, 1995, pp. 39-42.

### **- Des économies étatisées et des réformes inadaptées**

En l'absence d'une épargne privée suffisante et d'une classe d'entrepreneurs dynamiques, au lendemain des indépendances, l'Etat a pallié cette absence en s'impliquant davantage dans la construction d'un tissu industriel nécessaire au développement économique. Ce rôle était jugé, non seulement nécessaire mais surtout provisoire. Ainsi ont vu le jour, des économies étatisées ; une bureaucratie lourde et parfois encombrante, étouffé dans une réglementation qui empêchait des initiatives privées. Les réformes entreprises, par le FMI et la BM ont conduit à une libéralisation et privatisation, tous azimuts, des entreprises qui, jusque-là, étaient très protégées, et n'avaient, par conséquent, pas les moyens et le dynamisme nécessaires pour s'adapter ces nouvelles données.

### **- Absence de cadre institutionnel et de règles du jeu**

Le bon fonctionnement de l'économie nécessite un cadre institutionnel et des règles de jeu à travers un cadre juridique clairement défini, adapté et respecté par tous les agents économiques. L'Afrique est l'un des continents où le cadre juridique et le système de vérification des comptes se sont considérablement détériorés. Cette situation n'a pas favorisé le développement des entreprises privées.

Coincé entre une mondialisation de plus en plus forte et une marginalisation criante, le devenir de l'Afrique dépend avant tout, de la volonté de toutes les composantes à assumer pleinement son destin. Lequel passe, nous le pensons, par une véritable intégration économique. La mondialisation n'exclut pas l'intégration économique régionale, il n'y a pas antinomie entre les deux processus, bien au contraire ; l'intégration peut constituer une étape intermédiaire, mais importante qui conduit vers la mondialisation. Une intégration économique plus poussée et bien menée, peut permettre de drainer davantage de capitaux étrangers, grâce aux économies d'échelle, que procure un marché plus vaste. Elle peut permettre de réduire les coûts des transactions de certains investissements, par rapport aux programmes de développement nationaux, dans les domaines aussi variés que l'énergie, les transports, la formation professionnelle, etc. Elle encourage la paix, la sécurité et la stabilité politique. Car les Etats, conscients de leur complémentarité et de leur interdépendance, seront plus encouragés à trouver des solutions pacifiques aux différends qui se présenteront. L'Europe, une fois de plus, en est un exemple édifiant.

Pour toutes ces raisons, sans pour autant remettre en question la nécessaire interdépendance à l'échelle de l'économie mondiale, les pays de l'Afrique, en général, doivent rechercher une voie alternative qui leur permettrait de sortir de la situation de crise économique, dans laquelle ils se trouvent. La stratégie de l'intégration économique régionale apparaît comme une des voies à explorer.

---

## **II- Le sujet**

Nous voulons, dans un premier temps, rappeler la problématique qui sous-tend notre travail et les questions subsidiaires qu'elle soulève. Dans un deuxième temps, nous montrerons son intérêt et son originalité. Le troisième temps sera consacré à la limitation du sujet. Nous terminerons avec l'annonce de notre plan et par la justification de notre démarche.

### **A- Rappel de la problématique**

Notre problématique s'énonce comme suit : expliquer la distorsion qui existe entre une intégration monétaire avancée dans le cadre de la BEAC et la non-intégration de l'économie réelle dans le cadre de l'UDEAC. En effet, les pays-membres de la BEAC sont monétairement intégrés, avec l'existence d'une monnaie unique, d'une politique monétaire unique, ainsi que d'une centralisation des réserves de changes. Ils ont bénéficié et bénéficient encore des avantages que procurent une telle organisation. Mais ces avantages, sur le plan monétaire n'ont pas permis de réaliser une véritable intégration de l'économie réelle.

L'énoncé de cette problématique, peut conduire à des questions complémentaires, tournant autour de l'importance de la monnaie et des structures financières, dans le processus de croissance et de développement des pays en voie de développement.

Quelle a été l'influence des structures monétaires et financières sur l'état actuel du processus d'intégration économique ?

Ces structures, telles qu'elles se présentent actuellement, sont-elles en mesure de garantir le succès futur du processus d'intégration économique en cours ? Autrement dit, les réformes en cours sont-elles en mesure d'assurer le succès dans les futures années de l'intégration économique, en améliorant le développement des échanges ?

Il s'agit, dans le cadre de notre travail, de rechercher à travers le fonctionnement de la BEAC et du système financier, quels ont été leurs impacts respectifs sur le processus d'intégration.

### **B- Intérêt du sujet et son originalité**

L'originalité de ce travail et sans doute son intérêt est de considérer l'intégration économique et monétaire comme un tout. L'absence d'un volet monétaire dans le Traité de l'UDEAC de 1964, modifié en 1974, avait conduit de nombreux chercheurs, sous l'influence de la théorie dominante, qui accordait une place quasi-marginale au rôle que pouvait jouer la monnaie, la politique monétaire et la politique financière dans le processus d'intégration, à

étudier les problèmes d'intégration économique de façon séparée. Ainsi, la plupart des auteurs, qui se sont intéressés à ce problème, ont analysé les problèmes monétaires de la zone franc en accordant une place marginale aux problèmes de l'économie réelle. Parmi ces auteurs, on peut citer H. Gérardin<sup>22</sup>, qui a consacré une importante thèse à la problématique de l'intégration monétaire en Afrique, avec pour cadre d'analyse, la zone franc. Dans ce travail, l'auteur passe en revue tous les problèmes de la zone franc, des origines jusqu'au milieu des années 80, en montrant les nombreux dysfonctionnements et les contraintes, qui empêchent de considérer cette intégration, comme une véritable intégration. Malheureusement, l'auteur n'accorde qu'une place marginale aux problèmes de l'intégration réelle. Dans la même lignée des travaux, nous pouvons citer le livre ancien de B. Vinay<sup>23</sup>, dont la dernière édition date de 1988. Il demeure une référence intéressante sur la zone franc. Il aborde les problèmes de la coopération monétaire entre les Etats membres de la zone franc ainsi que leurs relations avec l'extérieur, notamment avec les institutions financières internationales (La Banque Mondiale et le F.M.I). Dans son ouvrage, qui compte quatre cent soixante-trois (463) pages, Vinay accorde douze (12) pages seulement aux problèmes de l'intégration réelle de l'UDEAC (Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale) et de la CEAO (Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest). La liste de ces travaux est loin d'être exhaustive.

Par contre, certains auteurs, ce sont intéressés uniquement à l'aspect réel de l'intégration, en focalisant leurs différentes analyses sur les effets de l'UDEAC, sur le processus d'intégration. L'un des travaux les plus anciens, est dû à M. Yondo<sup>24</sup> dans une thèse soutenue en 1968 et publiée en 1970. L'auteur analyse la problématique des petits pays à participer à une intégration. Le cadre d'analyse est celui des pays-membres de l'UDEAC. Il prend l'exemple du Gabon, considéré comme petit pays à cause de sa dimension et le nombre de sa population, pour montrer l'avantage qu'une petite Nation peut avoir à adhérer à un processus d'intégration économique. Son analyse se termine par une première évaluation des effets de l'UDEAC sur les échanges des pays-membres. Quatre années avant l'étude de M. Yondo, B. Vinay<sup>25</sup> s'était intéressé aux aspects réels de l'intégration africaine par une analyse des flux

---

<sup>22</sup> H. Gérardin, *La dynamique de l'Intégration monétaire de pays en développement. Contribution à la problématique de la zone franc*, Thèse d'Etat en Sciences Economiques, Université Nancy II, 1986. Cette thèse sera d'ailleurs publiée en deux tomes (La zone Franc, t. I *Histoire et Institutions*, l'Harmattan, Paris, 1989 et La Zone Franc, t. II *La dynamique de l'Intégration Monétaire et ses Contraintes*, l'Harmattan, Paris, 1994).

<sup>23</sup> B. Vinay, *Zone Franc et Coopération Monétaire*, Ministère de la Coopération et du Développement, Paris, 1988.

<sup>24</sup> M. Yondo, *Dimension Nationale et Développement Economique, Théorie et Application dans l'UDEAC*, Paris, L.G.D.J., 1970.

<sup>25</sup> B. Vinay, *L'Afrique Commerce avec l'Afrique*, Paris, P.U.F., 1968.

commerciaux des pays africains. Plus près de nous, P. Moussavou<sup>26</sup> a produit une thèse dans laquelle il fait un bilan du processus d'intégration économique en Afrique, en général, en choisissant l'exemple particulier de l'UDEAC. Le travail de D. Maaktar<sup>27</sup> se situe également dans cette perspective. De même, D. Gbetnkom<sup>28</sup> analyse l'impact de cette organisation sur les échanges intra et extra Sous-Régionaux, 30 ans après sa création. N. Bakandjaken<sup>29</sup>, quant à lui, analyse les fondements et les mécanismes du régime de la taxe unique et ses effets économiques sur la promotion des échanges inter-Etats des produits manufacturés. Tous ces travaux et bien d'autres ont pour caractéristique principale et à l'opposé des premiers cités, d'accorder une place marginale aux problèmes monétaires et financiers.

D'autres travaux, enfin, ont concerné les problèmes liés au système bancaire et financier. Les premiers travaux portaient sur sa gestation et tentaient de tracer les voies de son évolution. Le milieu des années 80, marqué par la crise économique, qui n'a pas épargné le système bancaire, compte tenu de la place importante de l'Etat dans leurs dépôts, a entraîné une vague de travaux<sup>30</sup> à s'intéresser aux causes et aux conséquences de cette crise, ainsi qu'aux voies de sortie.

### C- La délimitation du sujet

Nous avons choisi de limiter notre travail à six Etats de l'Afrique Centrale, membres de la zone franc, que sont : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée-Équatoriale, la République Centrafricaine et le Tchad. Trois raisons peuvent être proposées pour justifier ce choix.

La première raison est que la plupart des travaux sur la zone franc a, le plus souvent, pris pour cadre d'application, les pays membres de l'UEMOA dont l'expérience d'intégration est jugée plus riche et homogène à cause de la densité de ses statistiques. Parmi ces travaux, nous pouvons citer M. Parmentier, R. Tenconi<sup>31</sup>, d'une part et G. Semedo, P. Villieu<sup>32</sup>, d'autre part.

---

<sup>26</sup> P. Moussavou, *Essai sur l'Intégration Economique Régionale en Afrique*, thèse es Sciences Economique, Université de Paris I, 1988.

<sup>27</sup> D. Maaktar, *Intégration Economique : Perspective Africaines*, Nouvelles éditions Africaines, 1980, Dakar.

<sup>28</sup> D. Gbetnkom, *La dynamique de l'Intégration Régionale par le marché : l'examen du cas de l'UDEAC*, Thèse es Sciences Economiques, Université de Yaoundé, 1995.

<sup>29</sup> N. Bakandjaken, *Le Régime de la Taxe Unique dans l'UDEAC*, Thèse de 3e cycle en Relation Internationale, Institut des Relations Internationales du Cameroun, Yaoundé, 1990.

<sup>30</sup> F; K. Tiani, *L'Intégration des Banques dans l'Economie du Cameroun*, Thèse es Sciences Economiques, Université Lumière Lyon 2, 1992.

<sup>31</sup> M. Parmentier, R. Tenconi, *Zone Franc en Afrique, Fin d'une ère ou Renaissance*, Harmattan, 1996.

La deuxième raison est que le processus d'intégration est plus avancé dans l'UEMOA, autour du pôle ivoirien, que dans la CEMAC<sup>33</sup>, où les institutions sont plus développées que celles de la CEMAC. Par exemple, le marché monétaire existe dans l'UEMOA depuis 1975 alors que dans la CEMAC, le marché a été institué en 1994 près de vingt ans plus tard. La bourse de valeur régionale est entrée en fonction le 16 Septembre 1998. Alors que les études de faisabilité sont à leur début en Afrique Centrale. En plus, de nombreux aspects du nouveau Traité de l'UEMOA sont entrés en vigueur avant la ratification du Traité de la CEMAC. Ainsi, la Commission, le Parlement Communautaire, la Cour des Comptes et la Chambre Consulaire Régionale sont déjà installés dans les capitales respectives des Etats membres, ainsi que les responsables chargés de les diriger. Dans le domaine structurel, la mobilité des facteurs de production, notamment, de la main d'œuvre, est plus poussée en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique Centrale.

La troisième raison est que les pays de l'Afrique Centrale sont, où seront dans les années futures, producteurs de pétrole, mis à part la République Centrafricaine. Ils sont, en plus, tous producteurs des mêmes matières premières (café, cacao, coton, bois etc...) à des proportions très variées. Par exemple, le Cameroun représente 92 % de la production de cacao de la Sous-Région<sup>34</sup>. Ce qui les soumet, plus ou moins tous, aux mêmes chocs exogènes. Cette homogénéité facilite plus ou moins les comparaisons. Alors que de telles comparaisons, seront difficilement envisageables avec les pays de l'UEMOA, car une partie est soumise à la rigueur climatique.

Une étude générale de la zone franc aurait été difficile pour l'ensemble de ces raisons. Mais au cours de nos développements, chaque fois qu'il nous est paru utile de faire allusion à l'expérience de l'UEMOA, nous l'avons fait dans le souci d'éclairer l'expérience de la CEMAC.

Notre étude, sur le plan temporel, part de la fin des années 50, début des années 60, jusqu'en 1998. Cette période englobe celle de la mise en place des institutions politiques dans le cadre de l'UDEAC, ainsi qu'auprès de la BEAC. Cela nous a permis de faire une étude comparative entre la période avant et après la mise en place de l'UDEAC, pour mieux apprécier son influence dans le développement des échanges régionaux.

Nous avons régulièrement tenu compte de l'évolution de l'actualité sur notre sujet. Cela nous a conduit à rédiger ou réaménager plusieurs fois notre texte, pour tenir compte des nouvelles informations et des évolutions en cours.

---

<sup>32</sup> G. Semedo, P. Villieu, *La Zone Franc Mécanismes et Perspectives Macroéconomiques*, Ellipses, 1997.

<sup>33</sup> Les oppositions entre le Cameroun et le Gabon et l'absence d'une volonté politique d'intégration sont les principales raisons invoquées.

<sup>34</sup> La Zone Franc, Rapport Annuel, Banque de France, 1997, *op. cit.*, p. 68.

## D- La justification du plan

La problématique que nous avons énoncée précédemment, nous a conduit à nous poser la question de savoir si, l'intégration monétaire était le préalable ou le résultat d'une intégration économique réelle ? La réponse à cette question a nécessité pour nous, une lecture de la littérature sur l'intégration économique et monétaire, depuis le début des années 50. Il se dégage de cette lecture, que l'intégration économique est considérée comme un processus graduel, qui va de l'économie réelle, à l'économie monétaire. L'analyse de B. Balassa qui posait justement l'intégration économique et monétaire, sous forme d'étapes, a fait largement autorité sur le plan théorique, et l'expérience de la construction européenne, sur le plan empirique. Les premiers travaux théoriques les plus élaborés, vont concerner la deuxième étape de la description faite par B. Balassa et tourneront autour de la théorie des unions douanières. Dans ces premiers travaux, analysés sous les hypothèses de la théorie classique et néoclassique, la monnaie ne joue pas un rôle fondamental, car considérée comme neutre. Le regain d'intérêt né de la nécessité de la mise en place de la monnaie unique européenne a remis au goût du jour l'importance et le rôle de la monnaie, dans le processus d'intégration, à travers l'étude des zones monétaires optimales, à la suite des travaux précurseurs de Mundell et Mckinnon.

Cette lecture de la littérature, sur l'intégration économique et monétaire, rend l'étude de la zone franc à travers les pays de la CEMAC, intéressante. En effet, la singularité de la zone franc en général et de la CEMAC en particulier, apparaît sur un double niveau : premièrement, l'intégration monétaire est venue avant l'intégration réelle, alors que la théorie conçoit l'intégration monétaire comme l'aboutissement ou le résultat du processus d'intégration économique. Deuxièmement, on s'attendait à ce que l'intégration monétaire, par ces avantages, suscite et accompagne le processus d'intégration économique. Ce qui n'a pas été le cas, puisque, les résultats sont restés en deçà des objectifs comme nous le verrons dans nos développements.

Ce double paradoxe, à la fois, théorique et empirique, nous a conduit à adopter un plan de travail en deux parties. Mais auparavant, sans que cela soit considéré comme un aveu d'échec de notre part, nous avons voulu faire précéder ces deux parties d'un chapitre préliminaire, qui montre justement comment le débat sur l'intégration économique et monétaire a été conduit au cours de ces dernières années. Ce chapitre, résume les deux débats essentiels sur l'intégration économique et permet une meilleure lecture du cas spécifique de la CEMAC. Le premier débat porte sur les unions douanières. Et, oppose deux conceptions analytiques différentes : la conception classique d'une part et la conception volontariste d'autre part. Le deuxième, considère l'intégration monétaire, comme la dernière étape du processus d'intégration. Ce deuxième débat, nous a conduit à montrer l'importance de la monnaie, après de nombreux auteurs, dans sa dimension théorique et dans sa dimension spatiale.

Le processus d'adhésion de la Guinée-Équatoriale en 1985 à la BEAC, confirme explicitement l'idée, selon laquelle, l'intégration économique va de l'intégration réelle à l'intégration monétaire. En effet, lorsque la Guinée-Équatoriale exprime son désir de faire partie des Etats membres de la BEAC au début des années 80, elle est d'abord admise en 1983 à l'UDEAC, pour favoriser et développer les échanges avec les autres états membres. Ce n'est qu'en 1985, qu'elle est définitivement intégrée dans la zone BEAC<sup>35</sup>.

La première partie de notre travail essaie de reconstituer une sorte de puzzle avec des éléments disparates du processus d'intégration, tel qu'il a été mené, en partant de l'aspect monétaire pour aller au réel en passant par l'aspect financier et le bancaire. Elle souligne la notion de "*quasi-intégration*" pour montrer que, si l'intégration est fondée sur une belle organisation institutionnelle, sur le plan fonctionnel et pratique, de nombreuses disparités existent. Cette première partie, essaie de faire le bilan, en trois temps, lesquels constitueront ses trois chapitres.

Le premier chapitre porte sur la "*quasi-intégration monétaire*" de la BEAC. Nous reprenons, très brièvement, les mécanismes de fonctionnement de la BEAC qui, sur le plan formel, font de cette zone, une véritable zone monétaire intégrée. Mais, les dysfonctionnements apparus dans ses mécanismes de fonctionnement, la manière dont cette intégration s'est constituée, nous conduisent à la considérer comme une *quasi-intégration monétaire*.

Le deuxième chapitre reprend le concept de "*quasi-intégration*", mais cette fois consacrée au système bancaire pour montrer la déconnexion financière, vis-à-vis, non seulement des structures économiques, mais également du corps social total. Le système bancaire dès sa mise en place apparaît en parfaite déconnexion avec la réalité sociale et économique globale. De cette déconnexion a résulté une crise du système bancaire d'une ampleur sans précédent dont l'une des conséquences, a été l'amplification du développement d'un secteur financier informel, qui reflète mieux la réalité sociale.

Le troisième chapitre est consacré à l'expérience de l'UDEAC. Nous ferons une sorte de bilan de cette organisation, pour arriver au constat suivant : compte tenu des dysfonctionnements des structures monétaires et bancaires d'une part, des structures économiques, de l'incompatibilité de la théorie des unions douanières d'autre part, il ne pouvait en résulter qu'une très faible intégration économique en terme des échanges de la Sous-Région. Dès le départ, les structures monétaires, bancaires et financières des pays de l'Afrique Centrale, telles qu'héritées de la période coloniale, ne pouvaient faciliter une intégration économique véritable.

En conclusion de cette partie, nous tenterons de répondre, à la lumière de la théorie, à la question de savoir si les pays de la zone franc forment, malgré tout, une zone monétaire

---

<sup>35</sup> B. Vinay, *Zone Franc et Coopération Monétaire*, Ministère de la Coopération Française, p. 19, Paris, 1988.

optimale au sens des critères de Mundell et de Mckinnon, auxquels on pourrait ajouter les développements récents de Kenen et Igram.

La conclusion sur la relativité des résultats de l'intégration économique et monétaire à laquelle nous arrivons à la fin de cette première partie, semble être celle qui a conduit les responsables politiques de la BEAC, à définir une expérience institutionnelle nouvelle et importante, à l'intérieur de laquelle sera désormais régie pour les futures années, les stratégies d'intégration économique et monétaire de la Sous-Région. Cette évolution politique, est dictée, non seulement, par l'expérience de coopération passée, mais surtout par l'évolution présente et future des relations économiques mondiales, d'une part, et géopolitique (construction européenne) d'autre part, dont ils dépendent à travers leur rattachement au Franc Français.

Cette évolution institutionnelle nouvelle, s'est concrétisée par la signature du nouveau Traité de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) qui remplace l'ancien Traité de l'UDEAC et englobe le volet monétaire de l'intégration. C'est à la lecture, la critique et le dépassement de ce nouveau Traité, à la lumière des critiques formulées dans la première partie, dont il sera question, dans les trois chapitres de la deuxième partie de notre travail. Les limites de l'intégration réelle ont largement pesé sur l'intégration monétaire. Il apparaît donc indispensable, de mettre en chantier, une intégration économique réelle et financière, pour soutenir l'intégration monétaire existante. Ce nouveau Traité regroupe (ou regroupera) en réalité, plusieurs conventions, dont certaines seront rédigées plus tard. Trois de ces conventions nous intéressent particulièrement. Elles seront analysées et éclatées dans les trois chapitres de la deuxième partie.

Le premier chapitre est consacré à la convention portant sur la création de l'UEAC (l'Union Economique de l'Afrique Centrale), nouveau cadre de l'intégration réelle. Nous ferons une analyse critique pour montrer, qu'au-delà des indéniables innovations, cette convention a été largement inspirée de l'ancien Traité de l'UDEAC, dont elle tire une grande partie de son contenu. D'autres réformes ayant rapport à l'aspect réel (réforme fiscal-douanière, politique de convergence des politiques budgétaires) de l'intégration, seront également abordées dans ce chapitre.

Le deuxième chapitre reprend la convention créant la COBAC (Commission Bancaire de l'Afrique Centrale) et celle qui régit l'organisation de la profession bancaire en Afrique Centrale. Nous montrerons l'importance de la COBAC, son rôle dans la relative stabilité du système bancaire, de la Sous-Région actuellement. L'importance pour les autorités monétaires et bancaires de renforcer le rôle de l'intermédiation financière et entreprendre d'autres réformes importantes (problèmes d'urbanisation, alphabétisation etc.) avant d'envisager, ~~comme c'est le cas, la mise en place d'une bourse de valeur, dont la configuration reste à~~ définir.

Le troisième chapitre reprend, pour sa part, la convention créant l'UMAC (l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale). Les réformes monétaires mises en place (marché monétaire et programmation monétaire), l'évolution future de la zone avec la mise en place de l'Euro, seront également analysées.